

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le samedi 12 et dimanche 13 août 2023, avec le concours de la **municipalité de Laussonne**, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

42ème COURSE DE COTE REGIONALE DE LAUSSONNE 2023

Cette épreuve compte pour la coupe de France 2023 coefficient:1 et le challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne.

Le présent règlement a été approuvé par le visa FFSA délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro : **439** en date du **16/06/2023**.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

ASA VELAY-AUVERGNE

14 Route du Puy

43150 LAUSSONNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P : OFFICIELS :

⑩ Président et membres du Collège des Commissaires Sportifs

| | |
|------------------------|------------------|
| Nathalie VINCENT GENOD | licence n°210885 |
| Stéphane VINCENT GENOD | licence n°24887 |
| Georges BEAL | licence n°2910 |

⑩ Directeur de Course

| | |
|---------------|----------------|
| Marc HABOUZIT | licence n°7145 |
|---------------|----------------|

⑩ Directrice de Course Adjointe

| | |
|----------------------|----------------|
| Catherine CHAMPOMIER | licence n°8654 |
|----------------------|----------------|

⑩ Commissaires Techniques

| | |
|------------------|------------------|
| Gérard JOUVHOMME | licence n°51582 |
| Christian ALLOIN | licence n°13706 |
| Hervé CANTAT | licence n°207953 |
| Émeric PASCAL | licence n°37568 |

⑩ Chargé de la mise en place des moyens

| | |
|----------------|------------------|
| Claude DESHORD | licence n°51859 |
| Patrick TESTUD | licence n°51858 |
| Pierre BONNET | licence n°180154 |

⑩ Chargé des relations avec les concurrents

| | |
|----------------|----------------|
| Denis MOCELLIN | licence n°3310 |
|----------------|----------------|

⑩ Médecin Chef

Docteur Alexandru BRAGARU

⑩ Chargé du secrétariat de l'épreuve

| | |
|---------------------|------------------|
| Christelle HABOUZIT | licence n°128356 |
|---------------------|------------------|

⑩ Chargé des commissaires de route

| | |
|-------------------|------------|
| Florent LASSAIGNE | licence n° |
|-------------------|------------|

| | |
|-------------------|------------|
| Anne-Sophie VICHY | licence n° |
|-------------------|------------|

⑩ Chronométrateur

| | |
|------------------|-----------------|
| Jean-Paul DURAND | licence n°27683 |
|------------------|-----------------|

1.2P:HORAIRES :

Clôture des engagements : le mardi 8 août 2023 à minuit.

Publication de la liste des engagés : le jeudi 10 août 2023.

Vérifications administratives : le samedi 12 août 2023 de 9H00 à 18H00 au Bar « Chez Fab », Place de la Mairie à Laussonne.

Le dimanche 13 août 2023 de 7H00 à 8H15 au Bar « Chez Fab », Place de la Mairie à Laussonne.

Vérifications techniques : le samedi 12 août 2023 de 9H15 à 18H15 au Chemin du Meunier à Laussonne

Le dimanche 13 août 2023 de 7H15 à 8H30 au Chemin du Meunier à Laussonne

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : au podium du départ le dimanche 13 août 2023 à 8H45.

Essais libres (pour les concurrents vérifiés) : le samedi 12 août 2023 de 14H00 à 18H30.

Essais chronométrés : le dimanche 13 août 2023 de 8H00 à 12H00.

Course : le dimanche 13 août 2023 à partir de 14H00

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé en amont de la ligne de départ.

La remise des prix : le dimanche 13 août 2023 à 20H30 à la salle polyvalente de Laussonne.

Briefing des commissaires : le samedi 12 août 2023 à 13H00 et dimanche 13 août 2023 à 7H00 au départ de la Course de Côte.

Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs : le dimanche 13 août 2023 à 7H00 à la Mairie de Laussonne. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P : VERIFICATIONS :

Vérifications administratives : le samedi 12 août 2023 de 9H00 à 18H00 au Bar « Chez Fab », Place de la Mairie à Laussonne.

Le dimanche 13 août 2023 de 7H00 à 8H15 au Bar « Chez Fab », Place de la Mairie à Laussonne.

Vérifications techniques : le samedi 12 août 2023 de 9H15 à 18H15 au Chemin du Meunier à Laussonne

Le dimanche 13 août 2023 de 7H15 à 8H30 au Chemin du Meunier à Laussonne

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage HABOUZIT AUTOS 6 Route de Freycenet Latour à Laussonne. Taux horaire de la main d'œuvre : 60E00 TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur véhicule et le passeport technique.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entériné par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 13 août 2023 à 7H00.

Pesage des voitures (libre) le dimanche 13 août 2023 à l'arrivée de la course de côte après la première montée d'essai chronométrée et après la deuxième montée de course chronométrée.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P : ENGAGEMENTS :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA VELAY AUVERGNE

14 Route du Puy

43150 LAUSSONNE

Et ce jusqu'au mardi 8 août 2023 minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Pour tous renseignements :

Marc Habouzit : 06/08/43/07/11

Christelle Habouzit : 06/86/72/45/91

E.mail : habouzit.marc@orange.fr

les frais de participations sont fixés à 190E00, réduits à 160E00 pour les concurrents de l'ASA Velay-Auvergne.

Pour être valable, les engagements devront être accompagnés des droits d'engagement.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

Si 4 jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

En cas de forfait, tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P : VOITURES ADMISES :

Le nombre de voitures admises est fixé à 130.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Course de Côte.

4.2P : CARBURANT-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS :

Voir règlement standard des Course de Côte.

4.2.7P : ECHAPPEMENT :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

⑩ voitures fermées : CM et GT : niveau sonore maximal : 105db A maxi

⑩ voitures de course ouvertes : niveau sonore maximal : 110db A maxi

4.3P : NUMEROS DE COURSE :

Voir règlement standard des Course de Côte.

4.4P : MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P : PUBLICITES

Voir règlement standard des Course de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée par additif.

Publicité optionnelle : sera communiquée par additif.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P : PARCOURS :

La Course de Côte Régionale de Laussonne a le parcours suivant :

Départ : RD 275 à droite de la borne : « km4 ».

Arrivée : RD 275 10 mètres avant le croisement « l'Échassier ».

Longueur : 1km500.

Pente moyenne : 4%

L'épreuve se déroulera en montées d'essais libres le samedi 12 août 2023 et le dimanche 13 août 2023 de 2 montées d'essais chronométrées et 3 ou 4 montées de course à la discrétion du Directeur de Course le dimanche 13 août 2023.

Procédure de départ : chaque voiture, dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Les modalités de retour au départ se fera en convoi.

Parc de départ : RD 275, depuis le panneau Laussonne jusqu'à 200m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : RD 275, 400m après la ligne d'arrivée, sur 400m.

Tous les moyens de chauffe des pneumatiques sont interdits.

6.7P : TABLEAU D'AFFICHAGE :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- ⑩ Pendant les essais et la course au parc de départ.
- ⑩ Pendant les vérifications au parc de vérifications.
- ⑩ Pendant le délai de réclamations après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P : PERMANENCE :

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à la Mairie de Laussonne, le samedi 12 août 2023 de 14H00 à 18H00 et le dimanche 13 août 2023 de 7H00 à 12H00 et de 16H00 à 18H00. Téléphone : 06.86.72.45.91.

Centre de secours :

Centre Hospitalier Émile Roux
12 Boulevard du Docteur Chantemesse
43000 LE PUY EN VELAY
SAMU : 15

ARTICLE 7P:DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

7P.1 : ESSAIS :

Voir réglementation standard des Course de Côte.

7P.2 : CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING) :

La conférence aux pilotes (Briefing) aura lieu au podium de départ le dimanche 13 août 2023 de 13H30 à 13H45. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7P.3 : COURSE :

Voir réglementation standard des Course de Côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.3.1 : ORDRE DES DEPARTS :

Voir réglementation standard des Course de Côte.

7P.4 : ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales (conforme à la réglementation standard des Course de Côte).

ARTICLE 8P : PENALITES :

Voir réglementation standard des Course de Côte .

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS :

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée.

Les classements suivants seront établis :

- ⑩ Un classement générale
- ⑩ Un classement par groupe
- ⑩ Un classement par classe
- ⑩ Un classement féminin

ARTICLE 10P : PRIX :

SCRATCH :

| | |
|------------------|---------------|
| PREMIER | 200E00 |
| DEUXIEME | 180E00 |
| TROISIEME | 120E00 |
| QUATRIEME | 90E00 |
| CINQUIEME | 60E00 |

CLASSES :

| | | | | |
|----------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| 1 A 2 | 95E00 | | | |
| 3 A 10 | 190E00 | 120E00 | 70E00 | |
| + DE 11 | 190E00 | 130E00 | 90E00 | 50E00 |

DAMES :

| | |
|----------------------|---------------|
| PREMIERE DAME | 130E00 |
|----------------------|---------------|

11P.1 : REMISE DES PRIX :

La distribution des prix aura lieu le dimanche 13 août 2023 à 20H30 à la salle polyvalente de Laussonne.

Les pilotes classés, qui ne se présenteront pas, perdront leur droit aux prix. Les prix sont cumulables, les coupes ne le sont pas.

COURSE DE COTE REGIONALE DE LAUSSONNE
SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 AOUT 2023
(droit d'engagement : 190E00)

NE RIEN INSCRIRE DANS CES CASES – RESERVE A L'ADMISTRATIOIN

| TRESORIER | GROUPE | CLASSE | N° DE COURSE | VERIFICATIONS |
|------------------|---------------|---------------|---------------------|----------------------|
| N° CH : | | | | |
| NOM : | | | | |

CONDUCTEUR

| | |
|-----------------------|--|
| NOM | |
| PRENOM | |
| ADRESSE | |
| TELEPHONE | |
| E-MAIL | |
| LICENCE | |
| CODE ASA | |
| NATIONALITE | |
| SEXE | |
| N° DE PERMIS | |
| DELIVRE A | |
| GROUPE SANGUIN | |

VOITURE

| | |
|-----------------------------|--|
| GROUPE | |
| CLASSE | |
| MARQUE | |
| APPELATION | |
| FICHE D'HOMOLOGATION | |
| PASSEPORT TECHNIQUE | |

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation interdisant le dopage. Je déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et de la réglementation générale de la F.F.S.A.

Fait le à
 Signature :